



GYMNASTIQUE « LA BOURGUIGNONNE »

**Mairie de Meursault
Place de l'Hôtel de Ville
21190 MEURSAULT**

Présidente : Sabine MARTENOT

Tél : 06.84.09.44.07

Secrétaire : Séverine TURLIER

Mail : labourguignonmeursault@outlook.fr

REGLEMENT INTERIEUR

1 - INSCRIPTION :

a - Formalités d'inscription

Les parents doivent fournir dans les 15 jours qui suivent le début des activités tous les documents nécessaires à la constitution du dossier et surtout le certificat médical.

b – Cotisations (option assurance « mini » incluse)

Pour un enfant dans la section :

Eveil – Loisirs :	120 €
Poussines – Jeunesses – Aînées – Garçons :	140 €
Jeunesses – Aînées en Libre – Compétitions :	240 € (stages internes inclus)

Tarif dégressif pour les personnes de la même famille (Pas de tarif dégressif pour les « libres ») :

Pour 2 licences (adulte et/ou enfant) : réduction de 35€ sur le total des 2.

Pour 3 licences (adulte et/ou enfant) : réduction de 80€ sur le total des 3.

Pour 4 licences (adulte et/ou enfant) : réduction de 185 € sur le total des 4.

Le montant de la cotisation établi pour l'année comprend : la participation aux activités, l'assurance, l'adhésion à la FSCF et les frais de licence.

Possibilités de règlement :

*en espèces,

*par chèque : paiement en 1, 2 ou 3 fois : chèques fournis et datés à l'inscription et débités immédiatement pour le 1^{er}, en décembre le 2^{ème} et en février le 3^{ème}.

*coupon-sports acceptés.

Il est possible de participer à 2 séances d'entraînement avant l'inscription définitive.

2 - ENTRAÎNEMENTS

a - Arrivée en cours

Les parents qui accompagnent les enfants voudront bien s'assurer de la présence du moniteur ou de la monitrice dans la salle.

A ce propos, nous vous conseillons d'accompagner vos enfants jusqu'aux vestiaires afin de prendre connaissance d'une éventuelle et exceptionnelle suppression d'entraînements.

L'accès à la salle est exclusivement réservé aux moniteurs et aux gymnastes en tenue. Les parents et accompagnateurs n'entreront pas dans le gymnase. Ils voudront bien attendre les enfants dans la galerie. Les rencontres avec les moniteurs se feront dans les vestiaires ceci dans un esprit de respect des entraînements de chaque section ainsi que par souci d'hygiène.

b - Départ des cours

Les parents sont tenus de reprendre leur enfant à l'intérieur du gymnase à l'heure de fin de cours sauf si l'enfant repart seul ou accompagné par une autre personne qu'un de ses parents (voir attestation).

L'association n'est pas responsable des enfants avant et après les heures d'entraînements.

c - Problèmes particuliers

Tout incident en cours d'entraînement doit être signalé à un responsable avant toutes démarches ou déclarations.

L'association **n'est pas responsable** des objets perdus, volés ou détériorés pendant les entraînements ou lors des déplacements avec le club (les chaînes, montres, boucles d'oreilles... sont à enlever pendant les activités).

d - Les absences

Toute absence prolongée devra être signalée au moniteur (Tél gymnase : 03.80.21.61.47). Pour une bonne évolution du gymnaste et du groupe auquel il appartient, **une présence assidue** aux entraînements est exigée.

e - Périodes de vacances scolaires

Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires sauf si demande exceptionnelle des moniteurs.

f - Le comportement du gymnaste

La Bourguignonne fait rappel d'un document fédéral sur le respect :

- respect vis-à-vis des moniteurs (assiduité, pas de violence verbale)
- respect des autres gymnastes et des différences
- respect des horaires
- respect du matériel. **Les enfants ne doivent pas utiliser le matériel en l'absence de moniteur, la responsabilité du club ne pourra pas être engagée en cas d'accident.**
- respect de soi-même (pas de dopage, pas de surentraînement)
- respect des juges (ponctualité, pas de violence verbale)
- respect des règlements
- respect de l'équipe

3 - TENUE VESTIMENTAIRE

a - Pour les entraînements

- un short/un survêtement + tee-shirt - un justaucorps
- des kroumirs pour l'accès au praticable et aux agrès (blanches de préférence)

b - Pour les compétitions

La tenue d'une section est obligatoire et doit être uniforme. Toute tenue non réglementaire est pénalisée par les juges.

Les vêtements spécialisés sont disponible auprès du club (voir les moniteurs)

Pour ce faire **une bourse aux vêtements** est organisée au sein de

l'association.

4 - PARTICIPATION AUX COMPETITIONS

a - Les compétitions font partie des fonctions du gymnaste. Elles sont **obligatoires** dans les groupes des compétitions. Une absence trop fréquente aux compétitions peut entraîner une exclusion de l'équipe des compétitions.

b - Pour la bonne marche du club et par respect pour les entraîneurs et les autres gymnastes, **une participation active à chaque compétition** est demandée. L'absence d'un gymnaste convoqué à une compétition peut entraîner des pénalisations pour son équipe.

c - Les trajets aller-retour pour se rendre sur les lieux des compétitions sont à la charge des parents mais des regroupements sont organisés.

Si votre enfant est inscrit à une compétition ou un stage et qu'il ne vient pas, sans raison médicale, les frais d'inscription engagés par La Bourguignonne, seront à rembourser par les parents

5 - PARTICIPATION A LA VIE DE L'ASSOCIATION

a - Participation au gala d'hiver

b - Participation aux manifestations organisées ponctuellement